



## « MACCARTHYSME » A LA CINEMATHEQUE ?

Depuis les négociations sur la convention d'entreprise, couronnées de succès, jusqu'aux derniers projets en cours, la Direction a la volonté évidente de reprendre, d'une manière ou d'une autre, une partie des acquis qu'elle a dû concéder aux salariés unis avec leurs syndicats.

Une vague de répression sans précédent s'abat sur les organisations syndicales de la Cinémathèque Française. En quelques mois, quatre salariés militants syndicaux (3 CNT et 1 CGT) ont été sanctionnés pour des motifs futiles voire inexistants. Mais cette fois la Direction va plus loin. Elle a entamé une procédure de licenciement à l'encontre de la déléguée syndicale CNT également élue du CE.

Il faut dire que nous avons réussi, avec le soutien et la participation des salariés, à nous opposer aux nombreuses tentatives de régression sociale de la Direction : remise en cause de la Mutuelle d'entreprise, remise en cause de l'ancienneté, réorganisations de services tous azimuts et anxiogènes, interdiction faite aux syndicats de pouvoir utiliser la messagerie électronique pour communiquer (négociation en cours).

De son côté, la CNT a assigné la Direction de la Cinémathèque au tribunal pour la signature illicite avec les anciens secrétaires du Comité d'entreprise d'une convention **modifiant à la baisse des garanties du régime mutuelle** sans avoir informé les organisations syndicales, qui sont pourtant les seules habilités à signer ce type d'accord comme le prévoient les textes en vigueur. Le procès est actuellement en cours.

La Direction a assigné au TGI le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), qui avait demandé une expertise sur les risques psychosociaux graves.... La décision du tribunal sera rendue le 22 juin prochain. Au cas où le tribunal rendrait un avis favorable au CHSCT, celui ci aurait toute latitude pour enquêter notamment sur le dossier à charge monté par la Direction, accusant unilatéralement la déléguée CNT de harcèlement et d'insubordination dans son service, alors qu'elle est elle-même victime de placardisation, de harcèlement moral et donc de discrimination syndicale.

**On comprend alors tout l'intérêt de la direction à écarter les organisations combattives et leurs militants du paysage syndical local.**



## **Mais la direction ne s'arrête pas là ! Derniers dérapages en date :**

- Elle impose unilatéralement et de manière illicite une date de réunion extraordinaire du CE visant à se prononcer sur le licenciement d'une déléguée syndicale, sans que le secrétaire ait signé cette convocation, alors que c'est obligatoire. Cela s'appelle le mépris des instances.
- **Elle stigmatise encore une fois** diverses actions syndicales menées récemment, notamment des distributions de tracts dans les bureaux, indiquant que cela sera discuté dans une autre réunion, **alors que c'est tout à fait conforme à la convention d'entreprise signée par les syndicats et la Direction de la Cinémathèque**. La déléguée syndicale CNT faisant remarquer qu'en plus de ce qu'elle vivait, cela faisait beaucoup d'accusations infondées portées contre son organisation, la direction a répondu : *« vous n'êtes pas naïfs, vous êtes un syndicat très actif et donc la direction réagit à ce que vous faites »*.  
**Tout est dit dans cet aveu.**

**La scandaleuse procédure de licenciement envers la déléguée CNT n'est rien d'autre qu'une mesure parmi d'autres visant à affaiblir les organisations syndicales.**

Si nous laissons faire cela, en pleine réorganisation de directions importantes, nous n'osons imaginer ce qui pourrait se passer dès lors qu'un salarié s'aviserait de contester des décisions et défendre ses droits.

## **Syndicats bâillonnés : salariés en danger !**

**Nous appelons donc les salariés à soutenir notre combat pour les libertés syndicales et à un premier rassemblement de protestation le lundi 21 juin 2010 à 13 h sur le parvis de la Cinémathèque Française.**